

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 20 JUIN 2024 Délibération n° 11_20-06-2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 14/06/2024 Lieu de la séance : Lavau-sur-Loire Date de la séance : 20/06/2024
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, J.P BLANC, R. NICOLEAU, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 25 Procurations : 10 Absent : 1 Nombre de votants : 35
Absents excusés ayant donné procuration à : V. BARILLAU pouvoir à J.L. THAUVIN R. GUYON pouvoir à M. GALLERAND M. GUILLARD pouvoir à N. FLAURAUD S. MAURE pouvoir à S. HALLIEN-LANIO P. BRIAND pouvoir à M. LEJEUNE D. HARIOT pouvoir à S. PASCO Y. TAILLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE J. LERAY pouvoir à J. TATARD P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : C. SACHOT Rapporteur : R. NICOLEAU
Absents excusés : A. JOGUET	

**MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE
DE LA PISCINE DU LAC A SAVENAY**

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon notamment en matière de développement et d'aménagement culturel et sportif de l'espace communautaire : la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération n°14 du 17 décembre 2020 relative à la modification de la grille tarifaire de la piscine du Lac, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021,

Sur proposition du Bureau communautaire en date du 4 juin 2024,

Vu la commission finances du 5 Juin 2024,

SITUATION

Les tarifs en vigueur à la piscine du Lac de Savenay sont inchangés depuis le 1^{er} janvier 2021. L'inflation cumulée entre 2021 et 2023 est de 12.2%.

Considérant la nécessité d'une augmentation des tarifs afin de répartir justement l'effort financier induit par l'augmentation du coût de fonctionnement de la piscine du LAC et supporté par la Communauté de communes Estuaire et Sillon, il est proposé une augmentation des tarifs de l'ensemble des prestations proposées à la piscine du Lac.

Pour rappel, la piscine du Lac se différencie des piscines environnantes, dans la nature des services proposés.

En effet, contrairement aux piscines alentours, la piscine du Lac n'est pas équipée d'un espace détente tel que sauna ou hammam.

Il convient donc de maintenir des tarifs d'entrée et d'activités en adéquation avec l'usage de celle-ci.

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la modification de la grille tarifaire de la Piscine du Lac de Savenay, ci-annexée,
- DE DIRE que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1^{er} Septembre 2024,
- D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 21 juin 2024

Claudine SACHOT
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 25 JUIN 2024
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 25 JUIN 2024
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU